

Le décumul pourrait coûter au moins 3 millions

« Si on touche au décret décumul, on dira que c'est un recul démocratique. »

Paul FURLAN, PS

28 députés wallons actuels au minimum pourraient devoir choisir entre Parlement et Commune en octobre 2018.

Après les communales d'octobre, près de la moitié du Parlement wallon pourrait changer, décret cumul oblige. Et ça risque de coûter un pont. Avec, en prime, de gros soucis potentiels pour la majorité...

● Martial DUMONT

Le décret cumul qui, après les élections communales de 2018 obligera les députés wallons à choisir entre leur siège à Namur et une place dans un exécutif communal (sauf pour 25 % d'entre eux qui ont un taux de pénétration suffisant), risque de perturber méchamment le travail parlementaire. Tout ça pour une durée d'à peine six mois puisqu'en mai 2019, le Parlement sera intégralement renouvelé après les élections régionales...

Pour l'heure, dans ceux qui ne peuvent cumuler (et qui sont empêchés dans leur commune avant un choix définitif en octobre s'ils sont réélus, donc), 31 députés sur 75 pourraient être obligés de quitter le Parlement, s'ils

privéligient leur commune. 13 au PS (seule Christie Morreale a déjà annoncé qu'elle abandonnerait son poste d'échevine à Esneux pour rester parlementaire), 11 au MR (Philippe Dodrion quittera le mayorat d'Aywaille) et 4 au cdH. Chez Écolo, le problème est réglé puisque, déjà aujourd'hui, le cumul est interdit. Quant aux deux PTB et à André-Pierre Puget, ils ne figurent dans aucun exécutif communal.

100 000 € par départ

Tout cela évidemment sans compter ceux qui, aujourd'hui, ne sont « que » députés, mais pourraient bien être aussi obligés de choisir s'ils trouvent une place dans un collège.

Autant dire que le Parlement actuel pourrait être totalement bouleversé à l'automne.

Ce qui n'est évidemment pas sans conséquences, notamment financières. Parce qu'un député qui quitte son siège, ça coûte.

D'abord, parce qu'il (ou elle) a droit à une indemnité de départ : douze mois de mandats donnent droit à deux mois d'indemnité (10 000 euros environ). La durée maximale de l'indemnité est de vingt-quatre mois (120 000 euros environ). Les droits à la pension sont également ouverts. Ce qui, plus tard, coûtera également au Parlement.

Enfin, les collaborateurs des députés ont également droit à un préavis. Au total, on estime que le départ d'un député coûte 100 000 euros, dont la moitié pour les frais de préavis des collaborateurs.

Faites le compte : si les 28 potentiellement concernés (sans compter ceux qui pourraient s'ajouter) s'en vont, la facture sera de près de 3 millions d'euros pour le Parlement. Tout cela, rappelez-le pour 6 petits mois... ■

Un gouvernement sans majorité ?

Autre conséquence si tous les députés qui doivent décumuler choisissent leur commune, le Parlement wallon pourrait se retrouver bloqué. Et la majorité MR-cdH pourrait très bien ne plus exister après les élections communales.

Plusieurs options sont envisageables. Les différents groupes pourront évidemment faire appel à des suppléants. Mais depuis le début de la législature, les réserves se sont déjà bien épuisées (démissions, décès, postes ministériels,...).

Et puis surtout, dans les suppléants, beaucoup sont également bourgmestres ou échevins... et ne pourront donc pas cumuler non plus. Au MR, par exemple, dans la circonscription de Nivelles, sur cinq suppléants, deux sont bourgmestres et trois sont échevins ! Et dans le Luxembourg, au cdH,

sur quatre suppléants, trois sont dans un exécutif communal.

Il se peut très bien, donc, que certains sièges de députés restent carrément vides pour certaines circonscriptions, sachant qu'on ne peut pas non plus remplacer un député par un suppléant issu d'une autre circonscription. Dans un tel cas, si MR et cdH sont concernés, la majorité qui ne tient qu'à un fil (38 sur 75) pourrait de facto ne plus exister.

Élection partielle

Sachant que le Parlement ne peut légalement pas se permettre de ne pas être complet, resterait alors une solution extrême (et surréaliste) :

l'élection partielle dans les circonscriptions où le ou les député(s) fait (font) défaut. Ce serait une première.

Avec un autre risque : en cas

d'élection, tous les partis se présenteront. S'il s'agit de remplacer un siège MR, par exemple, et que les urnes décident que c'est un député PS ou PTB qui est élu, la majorité wallonne perdra alors un siège. Pareil pour un siège cdH. Répétez l'opération deux fois et la majorité est morte.

Évidemment, dans l'autre sens, si le PS perd un ou l'autre siège au profit du cdH ou du MR, la majorité en sortira renforcée.

Dans un tel cas, la solution serait alors politique : participation oblige, certains députés qui auraient pourtant voulu retourner dans leur commune, pourraient être obligés par leur parti de rester à Namur. Avec garantie d'une belle place aux prochaines élections régionales. Ou de récupérer un siège d'échevin communal. Au détriment bien sûr de celui qui serait en place... ■ **M. Dum.**

« Personne n'osera postposer le décumul... »

Lors des discussions sur le décret spécial qui interdisait le cumul des fonctions de député et de bourgmestre ou échevin, PS, cdH et Écolo étaient au gouvernement wallon (entre 2009 et 2014).

Le problème qui se pose aujourd'hui au Parlement, avec le risque de le bouleverser totalement pour 6 mois, avait bel et bien été évoqué dans les discussions gouvernementales et dans les travées du Parlement wallon.

« Oui, des parlementaires m'avaient demandé un moratoire et donc de postposer le décumul de 6 mois jusqu'aux élections régionales. Mais pour Écolo, il n'en était pas question. Et je me devais de respecter l'accord de gouvernement », explique Paul Furlan, ministre des Pouvoirs locaux à l'époque.

Faut-il aujourd'hui insister pour revenir sur le décret dé-

cumul et le décaler dans le temps pour éviter un foutoir potentiel sans nom ?

« Ça me paraît très compliqué », estime Furlan. « Si on faisait ça, on nous taxerait immédiatement de revenir en arrière et on dirait que c'est un re-

cul en matière de démocratie. Notamment chez les Verts. Je suis d'accord avec eux sur beaucoup de points, mais là c'est du dogmatisme. Mais de toute manière, les choses ont aujourd'hui évolué. Et je pense que les citoyens wallons aujourd'hui

ne sont pas prêts à entendre qu'on puisse revenir sur le décret. Encore moins si ce sont les socialistes qui le proposent. Voilà pourquoi personne n'osera toucher au décret et demander un moratoire de 6 mois sur son application. En même temps, quand on est en période de transition, on sait qu'il y aura un moment d'incertitude. » ■

M. Dum.

COMMENTAIRE par **Martial DUMONT**

Trouillomètre à zéro

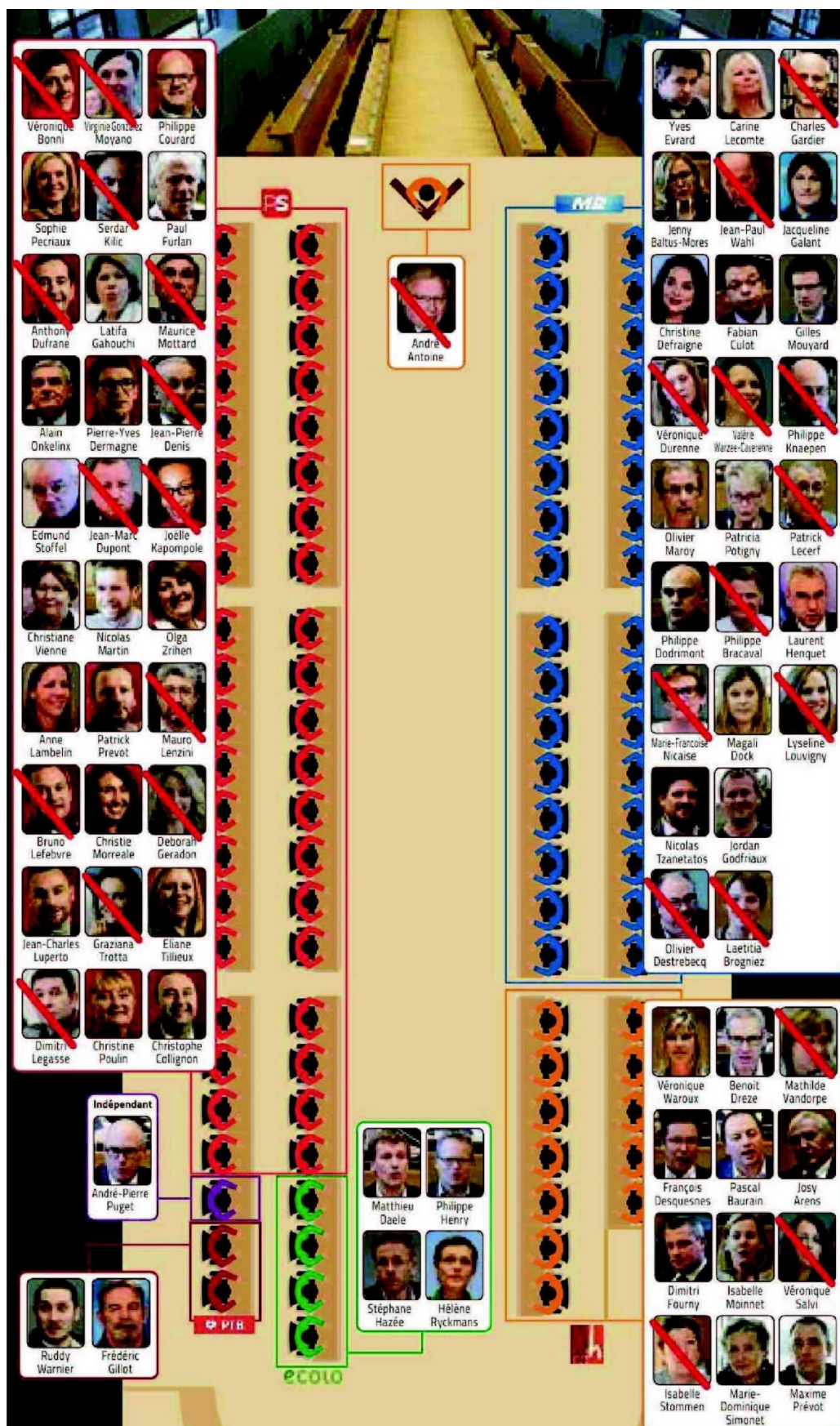
À quelques mois des communales, tous les partis sont tétanisés sur le sujet du décumul. Personne ne veut passer pour le vilain petit canard de la gouvernance. Trop dangereux, trop touchy.

Au PS, alors que Di Rupo et surtout Magnette clament « plus jamais ça », et alors aussi pourtant que les affaires ne cessent de suinter comme un vieux furoncle mal soigné, on ne veut donner le moindre signe qui laisserait penser qu'on veut revenir ne fût-ce que d'un iota sur le décumul. Pareil au cdH, on estime que « la question du décumul et de l'empêchement a déjà été tranchée au sein du Parlement wallon ».

Quant au MR, on juge toujours que ce décret était mauvais (les libéraux avaient d'ailleurs voté contre)...mais que c'est « à l'ancienne majorité de proposer quelque chose ». Et hop une patate pourrie bouillante ! La trouille, l'angoisse, le stress. Le

premier qui tire est mort et deviendra le symbole de la mauvaise gouvernance old school. La dernière fois qu'ils ont tenté le coup, il est vrai que la volée de bois vert a été cinglante.

Cela dit, postposer l'application du décret décumul de 6 mois (jusqu'aux élections régionales de mai 2019) ne serait, cette fois, en rien une hérésie. Ni une honte démocratique. Elle permettrait au contraire de ne pas dépenser des millions pour rien. Et de ne pas déstabiliser un Parlement qui n'a déjà pas besoin de ça. La pression populaire ? Allons bon, les Wallons ont beau avoir une grosse dent contre le politique suite aux multiples affaires notamment, ils n'en restent pas moins sensés et aptes à comprendre des décisions rationnelles et raisonnables. La peur de perdre le pouvoir semble décidément bien mauvaise conseillère.



Le Parlement après le 18 octobre ?

Voici à quoi pourrait ressembler le Parlement wallon après les élections communales si tous les députés cumulards qui devront choisir entre Région et communes retournent sur leurs terres municipales s'ils sont réélus. Tout cela sans compter ceux qui pourraient décrocher un poste dans un exécutif communal et pourraient aussi être amenés à faire un choix...